

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 93**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

---

**OBJET**

**RD543 - Aix-en-Provence - Aménagement du carrefour RD543/RD65 - Convention  
de déplacement des réseaux d'eau de la SCP**

---

**DGAET Direction des Routes et des Ports  
Service Aménagements Routiers  
04.13.31.22.19**

## **PRESENTATION**

Par délibération en date du 29 mars 2013, le Département a pris en considération l'opération d'aménagement du carrefour de la RD 543 avec la RD 65 sur la commune d'Aix-en-Provence.

Considérant l'importance du trafic sur cette zone, les caractéristiques réduites des voies, la mauvaise visibilité et les problèmes d'insertion des usagers, l'aménagement d'un carrefour giratoire est prévu.

Afin de permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire que la Société du Canal de Provence (SCP) déplace un ensemble de canalisations existantes lui appartenant.

Les canalisations sont situées sur des terrains privés de la commune d'Aix en Provence mis à disposition du Département par convention.

Le Département sollicite donc la SCP pour le déplacement de ses conduites afin de pouvoir réaliser les travaux.

Le montant des travaux de déplacement des canalisations de la Société du Canal de Provence est estimé à 81 000 €. Les prix sont établis en valeur du mois de janvier 2015 et resteront identiques.

Ce déplacement nécessite de signer la convention dont le projet est annexé au présent rapport.

## **PROPOSITION**

Je vous propose :

- de bien vouloir m'autoriser à signer avec la Société du Canal de Provence la convention de déplacement de réseaux nécessaire aux travaux d'aménagement du carrefour entre la RD543 et la RD 65, pour un montant total estimé à 81 000 € conformément au projet annexé au présent rapport.

La dépense afférente sera imputée sur le chapitre 23 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de M. le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL